

FICHE 12

QUE VA CHANGER LA FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE POUR LES ENTREPRISES ?

Le réseau cuivre a été massivement déployé dans les années 1970 pour nos téléphones fixes. Il permettait alors l'accès au seul réseau téléphonique commuté (RTC)¹. Depuis les années 2000, il est également utilisé pour l'accès à internet haut débit (via les technologies ADSL, mais aussi SDSL et VDSL). La prise en forme de « T » inversé est la terminaison de ce réseau cuivre.

Le déploiement de la fibre optique, débuté dans les années 2010, progresse fortement en France. Au 30 juin 2025, près de 93 % des locaux du territoire en bénéficient. Cette technologie moderne apporte de meilleurs débits, une meilleure résilience, ainsi que de meilleures performances énergétiques.

C'est la raison pour laquelle Orange, propriétaire du réseau cuivre, a annoncé sa fermeture progressive d'ici fin 2030.

Pour vous accompagner dans cette transition, nous expliquons pourquoi cette fermeture est nécessaire, quel est son impact sur vos activités et quelles sont les étapes essentielles pour anticiper efficacement ce changement.

La fermeture du réseau cuivre constitue une opportunité pour accélérer votre transition numérique.

POURQUOI FERMER LE RÉSEAU CUIVRE ?

Le réseau cuivre, devenu obsolète face aux nouveaux usages numériques, est progressivement remplacé par la fibre optique. Cette transition s'inscrit dans une logique de modernisation et d'efficacité :

- des **performances accrues** avec des débits (montants et descendants) très supérieurs à ceux du cuivre (jusqu'à plusieurs Gbits/s) à même de répondre aux besoins modernes comme le télétravail, la visioconférence, la santé en ligne, etc. ;
- une **meilleure qualité de service** que le réseau cuivre ;
- une **consommation énergétique réduite** : un abonné à la fibre consomme environ quatre fois moins d'énergie qu'un abonné au réseau cuivre.

La fermeture du réseau cuivre, prévue d'ici 2030, permet de moderniser les infrastructures. Orange, propriétaire du réseau, a engagé un processus de fermeture progressive.

La fermeture du réseau cuivre marque ainsi une étape clé dans la modernisation des infrastructures numériques en France, offrant aux entreprises une opportunité d'accéder à des services plus performants et durables.

1. Les termes surlignés sont définis dans le glossaire en page 122.

Quels avantages la fibre peut-elle offrir à votre entreprise ?



Une bonne connectivité est aujourd'hui indispensable pour profiter d'un accès confortable et sécurisé à une large gamme de services numériques.

- **Des communications améliorées** : une qualité vidéo nettement supérieure à celle offerte par le réseau cuivre, idéale pour les visioconférences et appels professionnels.
- **Une offre de service enrichie** : la fibre facilite le passage au « tout-IP », permettant à toutes vos communications de transiter via le réseau internet. Cela ouvre la possibilité de travailler à distance avec la même efficacité que depuis les locaux de l'entreprise. De nombreuses offres fibres incluent des services supplémentaires, tels que des solutions de cybersécurité et des outils de travail collaboratif.

COMMENT SE DÉROULE LA FERMETURE DU CUIVRE ?

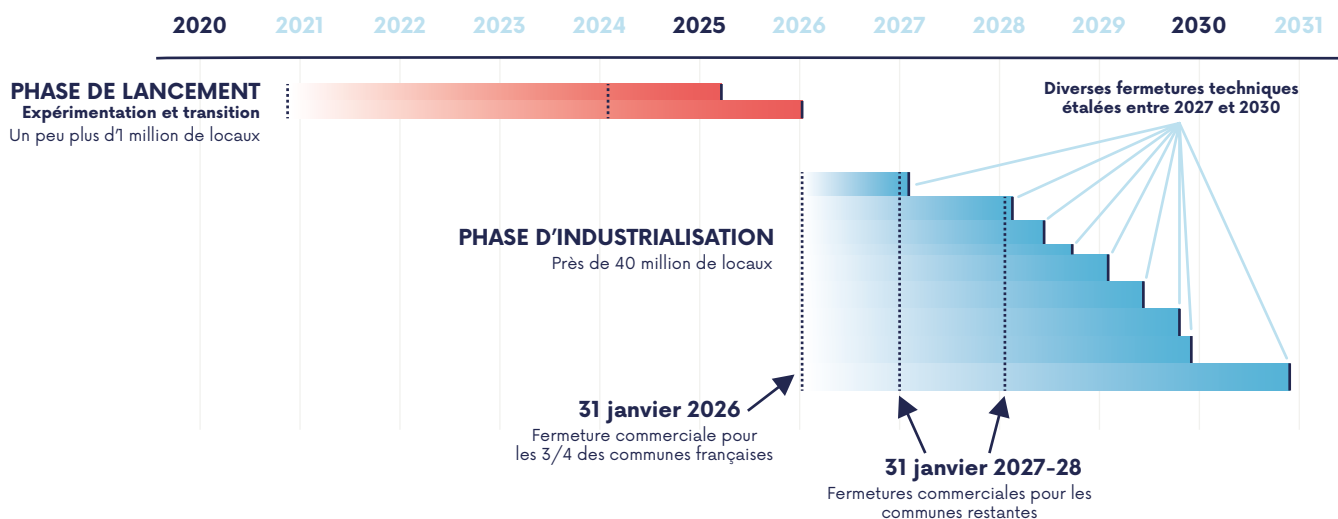
La fermeture du réseau cuivre se déroulera **progressivement, par lots de communes (7 lots seront définis), entre 2025 et 2030**.

La fermeture technique du réseau cuivre sera précédée par des étapes préalables (appelées fermeture commerciales) pendant lesquelles il sera toujours possible pour les entreprises d'utiliser les abonnements en service sur

le réseau cuivre, mais il ne sera plus possible de souscrire à de nouveaux abonnements.

Vous trouverez des informations détaillées sur le processus de fermeture du cuivre, notamment le calendrier et le rôle des acteurs impliqués, sur la page dédiée : [🌐 La fermeture du réseau cuivre](#).

Calendrier de fermeture du réseau cuivre



QUELLES CONSÉQUENCES POUR MON ENTREPRISE ?

Pour les entreprises, la fermeture du cuivre implique de migrer l'ensemble des services utilisant cette infrastructure vers la fibre ou d'autres technologies adaptées. La migration de vos services peut prendre plusieurs semaines

et nécessiter des travaux de raccordement supplémentaires. **Il est donc essentiel de les anticiper afin d'éviter toute interruption d'activité au moment de la fermeture technique du réseau cuivre.**



POUR MA TÉLÉPHONIE FIXE

NE SERONT PLUS DISPONIBLES :

- RTC (Analogique et Numérique)

ALTERNATIVES POSSIBLES :

- Voix sur IP (VoIP)
- Solutions de collaboration



POUR MON ACCÈS INTERNET FIXE

NE SERONT PLUS DISPONIBLES :

- ADSL
- VDSL

ALTERNATIVES POSSIBLES :

- FttH
- FttH pro (avec GTI ou GTR supérieures à 4 heures)
- 4G / 5G fixe
- Satellite



POUR MON ACCÈS INTERNET FIXE AVEC QUALITÉ DE SERVICE RENFORCÉE

NE SERONT PLUS DISPONIBLES :

- Liaisons spécialisées (LS)
- SDSL

ALTERNATIVES POSSIBLES :

- FttE
- FttO

Comment savoir si mon entreprise est concernée par la fermeture du réseau cuivre ?

Vous utilisez des services sur le réseau cuivre comme le RTC, l'ADSL, le VDSL ou le SDSL

La fermeture technique du réseau cuivre implique **l'arrêt de tous les services reposant sur l'ADSL, le VDSL et le SDSL, ainsi que sur le RTC**. Si vous utilisez des équipements ou services reposant sur ces technologies, **quel que soit votre opérateur commercial**, vous êtes concerné par la fermeture du réseau cuivre.

En cas de doute sur les technologies utilisées par vos services, consultez votre facture ou votre contrat, ou contactez directement votre opérateur ou votre fournisseur de service.

Par exemple, parmi les principaux services qui pourraient être impactés, on trouve :

- **votre connexion internet** : abonnement ADSL, VDSL ou SDSL ;
- **vos appels téléphoniques** : lignes analogiques, numériques ou standard téléphonique fonctionnant via le RTC ;
- **vos appareils connectés au réseau cuivre** : ascenseurs, télésurveillance, terminaux de paiement, lignes d'urgence, fax, etc ;
- **vos lignes téléphoniques analogiques**, notamment celles utilisées pour l'alerte des services d'incendies et de secours ;
- **vos liaisons intersites** : si elles reposent sur le réseau cuivre.

Les services existants continueront à fonctionner jusqu'à la fermeture technique. À compter de cette échéance, **tous les services utilisant le réseau en cuivre seront interrompus**. Si votre entreprise n'a pas migré vers une autre technologie au moment de la fermeture technique, votre connexion sera donc coupée et vous n'aurez plus accès à vos services.

Dans ce contexte, il est indispensable **d'anticiper le plus tôt possible la migration des services** concernés vers le réseau de fibre optique ou vers toute autre technologie alternative disponible car **l'ensemble des actions à réaliser pour la migration peut prendre plusieurs mois**.

Vous êtes situé dans une zone où la fermeture du cuivre est programmée

La fermeture du réseau cuivre se déroulera progressivement sur l'ensemble du territoire. Ainsi, toutes les entreprises ne seront pas concernées en même temps.

Lorsque la fermeture sera programmée dans votre commune, les opérateurs commerciaux vous contacteront avec des propositions de migration, généralement plusieurs mois à l'avance. Vous pourrez également recevoir des communications complémentaires de la part des fédérations professionnelles et des chambres consulaires.

Cependant, afin d'éviter un engorgement des demandes à la dernière minute, vous pouvez dès à présent prendre contact avec l'opérateur de votre choix pour effectuer cette transition.

Pour vérifier, par vous-même, la situation dans votre commune, plusieurs possibilités sont disponibles :

-  **Sur le site du Ministère de l'économie** : vous pouvez saisir le nom de votre commune qui vous indiquera si l'arrêt du réseau cuivre est programmé.
-  **Sur la carte interactive du propriétaire du réseau cuivre (Orange)** : **vous pouvez vérifier à quelle échéance votre commune** est concernée par la fermeture du réseau cuivre et effectuer ainsi à votre propre rythme les démarches pour changer de technologie.

 **À savoir** : si votre entreprise est multisite, il est possible que l'un de vos sites soit situé dans une commune concernée par la fermeture du réseau cuivre avant les autres. Dans ce cas, il est conseillé d'anticiper la migration vers la fibre pour l'ensemble de vos sites, dans la mesure où cette fermeture concernera toute la France d'ici fin 2030.

Attention, la fermeture du cuivre a déjà commencé sur une partie du territoire. Consultez les outils en ligne pour connaître votre situation.



Quelles sont les étapes clés pour anticiper la fermeture ?

N'attendez pas le dernier moment pour passer à la fibre optique !

À l'approche de la fermeture du cuivre, les opérateurs seront très sollicités et les délais de raccordement pourraient s'allonger à plusieurs semaines. Par ailleurs, des travaux peuvent également être nécessaires pour assurer la desserte interne de votre entreprise.

Anticiper ces démarches permettra d'assurer la meilleure migration.

- 1 Recenser vos services reposant sur le cuivre :** pour procéder à cet inventaire, votre interlocuteur privilégié est votre opérateur ou vos opérateurs actuels (le cas échéant, il peut également être utile d'impliquer votre intégrateur de services ou votre prestataire informatique, notamment s'il est nécessaire de reconfigurer certains équipements. Assurez-vous de les conserver dans la boucle tout au long du processus).
- 2 Évaluer vos besoins futurs :** profitez de cette transition pour identifier les nouvelles possibilités offertes par les réseaux de nouvelles générations : par exemple, la possibilité de regrouper plusieurs abonnements en un seul.

- 3 Comparer les offres disponibles et faire jouer la concurrence :** contactez plusieurs opérateurs pour obtenir des propositions de migration personnalisées et comparer leurs offres.

- 4 Planifier votre transition :** tenez compte des délais pour l'installation des équipements, la configuration et les tests.

Soyez vigilant lors de vos appels d'offres, en évitant de sélectionner des prestations reposant sur le réseau cuivre, voué à disparaître.

Pour vous aider dans votre migration vers la fibre optique, vous pouvez consulter :

- [FICHE 13 : Comment anticiper la migration de votre entreprise vers la fibre optique \(FttH\) ?](#)
- [FICHE 14 : Comment anticiper la migration de votre entreprise vers le FttE ?](#)
- [FICHE 15 : Comment anticiper la migration de votre entreprise vers le FttO ?](#)



Quelle que soit votre situation, vous restez libre de choisir l'offre de l'opérateur de votre choix, que ce soit votre opérateur actuel ou un autre. Prenez le temps de vous renseigner et de consulter les différentes offres existantes avant de prendre votre décision.

Mon local professionnel ne dispose pas d'électricité, que faire ?

Le réseau cuivre permettait à certains équipements (par exemple, téléphones, systèmes d'alarme ou de monitoring) d'être auto-alimentés via les lignes de cuivre. Cette possibilité n'existe pas avec la fibre optique. La fermeture du réseau cuivre implique, pour que ces équipements puissent continuer de fonctionner, que votre local dispose d'une alimentation électrique. Les travaux à réaliser pour disposer d'électricité dans votre local sont à votre charge, et deux options principales existent :

- soit demander auprès du gestionnaire de réseau d'électricité un raccordement au réseau électrique national ;
- soit utiliser un système de batteries rechargé par une source externe d'électricité (panneau solaire, etc.).

Mon local professionnel n'est pas éligible à la fibre, que faire ?

En règle générale, l'absence d'éligibilité au FttH est liée aux calendriers de déploiement des opérateurs d'infrastructure. À cet effet, certains opérateurs mettent à disposition des sites internet permettant d'informer les utilisateurs des dates prévisionnelles de déploiement de la fibre optique dans leur zone géographique.

Toutefois, une action de votre part peut parfois s'avérer nécessaire, notamment lorsque les locaux situés à proximité immédiate sont éligibles au FttH alors que le vôtre ne l'est pas. Pour vous accompagner dans cette démarche, vous pouvez consulter la page internet suivante de l'Arcep : [!\[\]\(5a132f13505a6571904d622757b7a8f0_img.jpg\) Je ne suis pas éligible à la fibre, quand pourrai-je l'être ?](#)

Liens utiles

L'Arcep propose, sur son site internet, des FAQ détaillées sur la fermeture du cuivre :

- **Pour les professionnels :** la page de l'Arcep [!\[\]\(c33cb967c8fc4f5e27188a389b621c8e_img.jpg\) Que va changer la fermeture du réseau cuivre pour les professionnels ?](#) et la page du gouvernement [!\[\]\(38e1383487ca0f0e9e2c9378b9dbcae7_img.jpg\) Le Très Haut Débit pour tous](#)
- **Pour les collectivités :** [!\[\]\(d399648641177ccf0f777d76c74f84ed_img.jpg\) La fermeture du réseau cuivre : quels enjeux pour la connectivité de mon territoire ?](#)

La Fédération Française des Télécoms propose également, dans le cadre de la fermeture du cuivre, une FAQ dédiée aux solutions de connectivité pour les équipements spécifiques : [!\[\]\(d5d7044e5caf6907399af2dced8d6ff8_img.jpg\) Quelles solutions de connectivité pour les équipements spécifiques avec la fermeture du réseau de cuivre](#)